

Boniface, qui n'est qu'un homme mortel et impuissant, mais il n'empêchera pas la cause de la minorité catholique dans l'ouest canadien d'être immortelle, et ce qui la tient en vie, cette grande et sainte cause de la liberté religieuse et politique, c'est le "non possumus" des apôtres et des patriotes qui aiment le Canada plus que leur vie et qui aiment Dieu plus que le Canada.

Ce sont les "beaux gestes" de nos pères ne servant qu'une idée, l'idée chrétienne, et qu'un drapeau, celui du Christ et de la patrie, qui ont accompli les merveilles appelées par l'histoire: "Gesta Dei per Francos," les faits et gestes de Dieu par les Francs,

En vous remerciant d'avance, monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre journal, je demeure votre compatriote dévoué.

† Adélar, O. M. I.

Arch. de Saint-Boniface.

Archevêché de St Boniface,
le 26 octobre, 1905,

A Monsieur Jules Edouard Prévost,
Directeur de l'Avenir du Nord, St Jérôme, P. Q.

Cher Monsieur,

Je vous sais gré d'avoir publié ma lettre du treize octobre courant dans votre journal; mais je suis obligé de protester contre les commentaires dont elle est accompagnée.

Vous vous êtes permis, Monsieur, une affirmation fausse et des réflexions insidieuses qui équivalent presque à une réédition impardonnable du Sieur "Jep", mensonge que vous faites vôtre et qui aurait paru dans votre journal sans que personne m'ait fait la charité de me l'envoyer.

Vous dites, Monsieur: "Après des pourparlers avec l'archevêque un règlement de la question des écoles est proposé au Gouvernement" — Ceci est absolument faux! Le fait est que les honorables Messieurs Dickey, Smith et Desjardin sont venus d'Ottawa avec un règlement tout fait et l'instruction formelle de ne rien conclure sans l'approbation de l'archevêque de St Boniface agissant au nom de la minorité catholique.

Dès que ces Messieurs ont connu le refus que ma conscience